

### Vaison étend son réseau de vidéoprotection

La municipalité de Vaison-la-Romaine vient de procéder à la mise en service de nouvelles caméras de vidéoprotection. Ces nouveaux équipements de surveillance se situent sur l'avenue de Gaulle ainsi qu'au carrefour des rues Renan et Mistral.

Cela porte à 48 le nombre de caméras mises en service sur la commune.

« Cela permet un maillage efficace, qui aide précieusement les forces de l'ordre quant à l'élucidation de leurs enquêtes », explique la Ville. Une information confirmée par l'adjudant Lanzon, gendarme à la brigade de Vaison-la-Romaine, qui a rappelé que deux fois sur trois, les enregistrements vidéo permettaient de retrouver les auteurs de délits.

## Bollène : la vidéo-surveillance va traquer les mauvais automobilistes

18 décembre 2025 l



Ecrit par le 18 décembre 2025



Constatant trop souvent des comportements inciviques sur la voie publique, la ville de Bollène vient de mettre en place la vidéo-verbalisation afin d'inciter les automobilistes à respecter le code de la route. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier, la commune a adopté le principe de la vidéo-verbalisation des infractions au code de la route dans certaines zones de la ville.

« L'objectif est de répondre aux préoccupations des Bollènois sur les incivilités, les délits routiers, les stationnements gênants, la surveillance générale du territoire et plus particulièrement aux abords des établissements scolaires afin de protéger au mieux les déplacements des élèves et de leurs familles », explique la municipalité. Le dispositif vient en complément des patrouilles déjà réalisées par les agents de la police municipale.

#### 10 agents assermentés pour constater les infractions

La vidéo-verbalisation s'appuie sur les dispositifs de vidéo-protection installés sur plusieurs secteurs de la commune et permet de sanctionner à distance, une infraction au code de la route. Elle permet aux 10 agents assermentés de la ville de constater, sur un écran de contrôle l'infraction.

L'agent verbalisateur édite alors par voie électronique le procès-verbal. Celui-ci est ensuite transféré automatiquement au Centre national de traitement de Rennes (CNT) qui adresse un avis de contravention au domicile du titulaire de la carte grise. Pour informer l'automobiliste de la présence d'une caméra, des



panneaux de signalisation sont positionnés aux 19 secteurs concernés sur la commune.

#### Petit rappel des catégories d'infractions

Pour rappel voici les catégories d'infractions routières verbalisables sans interception du conducteur :

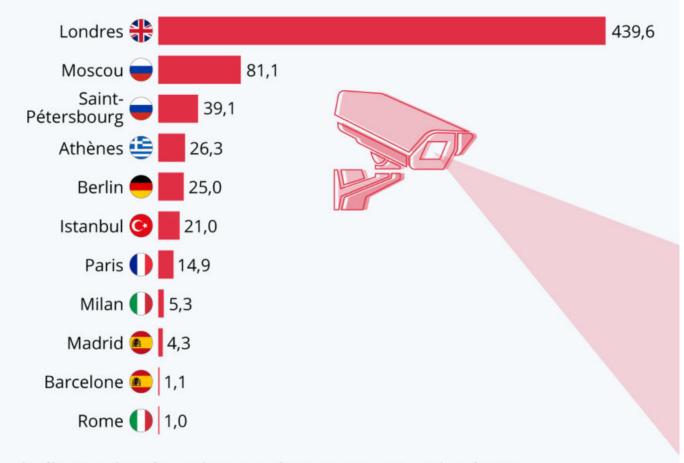
- Le non-respect des signalisations imposant l'arrêt du véhicule (feux, stop...).
- Les stationnements gênants.
- Le non-respect des vitesses maximales autorisées.
- Le non-respect des distances de sécurité entre les véhicules.
- L'usage des voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules (bus, taxis...).
- Le défaut du port de la ceinture de sécurité.
- L'usage du téléphone portable tenu en main.
- La circulation, l'arrêt, le stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence.
- Le chevauchement et le franchissement des lignes continues.
- Le non-respect des règles de dépassement.
- Le défaut de port du casque à deux-roues motorisé.

## Les métropoles européennes avec le plus de caméras au km²



# Combien de caméras au km² dans les métropoles européennes?

Comparaison du nombre de caméras de vidéosurveillance au km² dans les grandes villes sélectionnées en 2021 \*



\* Sélection de métropoles européennes avec une agglomération de plus de 3 millions d'habitants.

Source : Comparitech













L'ombre de « Big Brother » est arrivé aux portes de l'Union européenne. C'est l'inquiétude relayée par le quotidien espagnol <u>El País</u>, qui rapporte le déploiement à Belgrade d'un système de surveillance constitué d'un millier de caméras couplées à un logiciel de <u>reconnaissance faciale</u> et développés par le géant chinois Huawei. En Europe, l'UE souhaite bannir l'utilisation de la reconnaissance faciale, même si <u>plusieurs tests</u> ont déjà été mis à l'œuvre ou prévus dans une dizaine de pays (dont la France). Toutefois et jusqu'à présent, rien n'indiquait que des autorités avaient choisi d'utiliser des logiciels et des équipements en provenance de Chine, pays dans lequel cette technologie est l'un des piliers du système de contrôle social mis en place par le régime.

Les <u>métropoles chinoises</u> sont les championnes mondiales de la <u>vidéosurveillance</u>, avec une densité de plusieurs centaines (voir milliers) de caméras au kilomètre carré. Plus proche de chez nous, les autorités britanniques sont également très friandes de cette technologie. Comme le révèlent les données de <u>Comparitech</u>, Londres affiche une densité d'équipements comparable à celle des grandes villes chinoises, soit actuellement 440 caméras par km2. Le Royaume-Uni est aussi un pionnier de la reconnaissance faciale, qui était déjà utilisée dans certaines régions, mais une décision de justice a néanmoins jugée son utilisation par la police illégale l'été dernier.

Ailleurs en Europe, les villes russes figurent également parmi les mieux équipées en caméras. On en trouve par exemple 81 au kilomètre carré à Moscou et 39 à Saint-Pétersbourg. Comme le montre notre graphique, ce genre de dispositif est beaucoup moins développé chez nos voisins espagnols et italiens (4 caméras par km2 à Madrid et seulement 1 à Rome). À Paris, la densité se situe actuellement à 15 équipements au kilomètre carré. Comme le révélait une <u>étude publiée l'année dernière</u>, la ville française qui compte (et de loin) la plus grande densité de caméras de surveillance est Nice, où le maire, Christian Estrosi, est notamment un fervent défenseur de la reconnaissance faciale. À ce jour, l'efficacité de la vidéosurveillance reste discutée.

De Tristan Gaudiaut pour Statista